

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 13 novembre 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-10-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

Rs.2017-10-312

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 octobre 2017 avec les modifications suivantes:

AJOUTER :

- 4.9 Demande d'utilisation du parc Roger-LaBrègue**
- 5.8 Résolution pour autoriser un paiement.**
- 5.9 Résolution pour autoriser la vente de divers véhicules et équipements usagés**
- 18.3 Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin d'apporter une modification au règlement de zonage numéro 069-2003 (zone 411).**

REPORTER :

- 4.2 Lettre de monsieur Réjean Deslandes.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-313

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-10-314

LETTRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu que monsieur Yannick Morin directeur de la signalisation du Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulation longitudinale sur certaines rues, routes et rangs, pour la saison 2017-2018, selon les plans déposés à la Ville;

Attendu que monsieur Morin a confirmé par écrit, le 25 septembre 2017 que les traverses demeurent aux mêmes endroits que l'an passé;

Attendu que monsieur Morin soumet également une demande à la Ville pour recevoir l'appui de cette dernière pour l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, les demandes de traverse, pour la saison 2017-2018, selon les plans déposés à la Ville;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaires aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'item 4.2 est reporté

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE.

Le Centre d'écoute Montérégie demande le soutien de la ville, pour une contribution financière de 250 \$, afin de briser l'isolement chez les aînés de la Montérégie

Le conseil prend acte

Rs.2017-10-315

INVITATION AU 45^E DÎNER D'ANNIVERSAIRE DE L'ÂGE D'OR D'ACTON VALE ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu que l'Âge d'Or d'Acton Vale affilié à la FADOQ région Richelieu-Yamaska tiendra son 45^e dîner d'anniversaire le 15 octobre 2017;

Attendu que le club invite les membres du conseil à assister au dîner et sollicite la Ville pour une commandite;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 120 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à l'Âge d'Or d'Acton Vale pour l'achat de trois (3) billets à 40,00 \$ afin de permettre à 3 personnes d'assister au 45^e dîner d'anniversaire du Club d'Âge d'Or qui aura lieu le 15 octobre prochain;

D'autoriser une dépense d'un montant de 120 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à l'Âge d'Or d'Acton Vale à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – SOIRÉE DE RECONNAISSANCE, 7^E ÉDITION.

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe tiendra sa 7^e soirée annuelle de reconnaissance le 9 novembre prochain à la salle Laurent-Paquin et pour cet événement une participation financière de la Ville est demandée.

Le conseil prend acte et va transmettre la demande à la MRC d'Acton.

Rs.2017-10-316

ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE.

Suite à la lecture du budget révisé soumis par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice financier 2017, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter le budget révisé de l'exercice financier 2017 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-317

DEMANDE DE L'ORGANISME OPÉRATION NEZ ROUGE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu qu'Opération Nez Rouge est de retour pour une 8^e année et qu'à cet égard, le service de raccompagnement offrira 11 soirées pour l'édition 2017;

Attendu que pour ce faire, une demande de subvention est soumise à la Ville afin de payer les frais nécessaires pour les raccompagnements;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Opération Nez rouge de la région d'Acton à titre de subvention pour le financement des frais nécessaires pour les raccompagnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE PROTECTION DE LA TORTUE DES BOIS DANS LE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA 2017-2018.

L'OBV Yamaska demande l'appui de la ville au projet protection de la tortue des bois dans le bassin versant de la Yamaska et dépose une demande de contribution nature de deux jours pour la période 2017-2018 et une demande de contribution financière.

Le conseil prend acte, afin d'étudier d'avantage le projet.

Rs.2017-10-318

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC ROGER-LABRÈQUE

Attendu que les Scouts d'Acton Vale désirent faire la distribution de bonbons au parc Roger-LaBrèque à l'occasion de l'halloween le 31 octobre prochain de 16h30 à 18h30;

Attendu que pour l'occasion les Scouts vont être costumés et il y aura animation sur place;

Attendu que les responsables des Scouts seront sur place afin de bien organiser cette soirée spéciale;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser les Scouts à faire la distribution de bonbons au parc Roger-LaBrègue le 31 octobre prochain de 16h30 à 18h30;

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-10-319

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu qu'une soirée aura lieu le 08 décembre 2017 dans le cadre des festivités de Noël pour les employés de la Ville au Carrefour des Générations;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit servir des boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le récréologue, Jean-Guy Rocheleau, à présenter une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de cet événement le 08 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-320

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE NOUVELLE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE LADITE ENTENTE.

Attendu que conformément à l'article 16 de l'entente intermunicipale, la Ville de Saint-Hyacinthe signifie sa volonté de mettre fin à l'entente sous sa forme actuelle;

Attendu que la Ville de Saint-Hyacinthe soumet pour des fins d'approbation un nouveau projet d'entente à intervenir avec la Ville d'Acton Vale relativement à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la nouvelle entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie telle que soumise par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-321

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU LECLERC, BRANCHE 1.

Attendu qu'une demande d'intervention dans le cours d'eau Leclerc, branche 1 au nord du 5^e Rang a été déposée à la municipalité de St-Théodore;

Attendu que l'embouchure de ce cours d'eau se trouve à Acton Vale et qu'il pourrait y avoir des coûts reliés à cette intervention ;

Attendu qu'il serait de mise que la que la Ville d'Acton Vale procède à l'analyse de cette demande et que le conseil statue;

Attendu que l'inspecteur recommande de faire produire un relevé du profil du cours d'eau sur la partie qui n'a pas été étudiée par la firme BMI expert-conseil inc. en 2008;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la recommandation déposée par l'inspecteur;

De mandater la MRC d'Acton pour produire un relevé du profil du cours d'eau Leclerc, branche 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-322

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 2 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CARDIN.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif aux travaux de réfection de la rue Cardin;

Attendu la recommandation de madame Francesca Asfar, ing, chargé de projet de la firme Avizo;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 413 749.80 \$ plus taxes, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 2;

De financer cette dépense de 413 749.80 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 2 –Travaux de réfection de la rue Cardin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-323

OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME ENGLOBE –ANALYSE DE LABORATOIRE, RÉFECTION DES RUES CUSHING ET FORTIER.

Attendu que la firme Englobe offre ses services concernant l'analyse de laboratoire pour la réfection des rues Cushing et Fortier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater la firme Englobe pour les services concernant l'analyse de laboratoire selon l'offre de services datée du 25 septembre 2017;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 14 038 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le règlement d'emprunt 310-2017 à la firme Englobe;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-324

RÉSOLUTION POUR RATIFIER UNE DÉPENSE ET UN PAIEMENT.

Attendu qu'il y a lieu de ratifier une dépense relative au traitement de l'air à l'intérieur de la Gare;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De ratifier une dépense de 11 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-702-90-522;

De financer cette dépense à même les surplus, pour le traitement de l'air à l'intérieur de la Gare.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-325

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN PAIEMENT.

Attendu que la résolution 2017-02-072 stipulant qu'un contrat pour la vidange, déshydratation, transport et disposition des boues des étangs aérés a été accordé au plus bas soumissionnaire soit Centrix Environnement pour un montant de 279 421 \$ plus taxes;

Attendu que le tonnage est plus élevé que selon le contrat accordé;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 252 380 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-453-10-446, pour les excédents de tonnage;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 305-2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-326

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE DIVERS VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaitre des Travaux publics à publier un appel d'offres en vue de vendre de gré à gré différents véhicules et équipements usagés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-10-327

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Liste des paiements préautorisés : | |
| <ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-09-2017 au 26-09-2017 | 188 866.04 \$ |
| <ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 01-09-2017 au 30-09-2017 | 172 499.26 \$ |
| <ul style="list-style-type: none">• Salaires et REER pour le mois de septembre 2017 | 112 865.87 \$ |
| Liste des comptes à payer : | |
| <ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de septembre 2017 | 280 408.91 \$ |
| Grand Total | 754 640.08 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ».

Dépôt du rapport « Activités financières de fonctionnement » au 28 septembre 2017.

Le conseil prend acte.

Rs.2017-10-328

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS VOLONTAIRES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (police no. 1LN70) des pompiers volontaires de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance inc. pour une prime annuelle de 1 825 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-329

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Letarte à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Letarte a déjà complété sa formation de pompier I depuis mai 2017. Sa date d'embauche sera effective le ou vers le 2 octobre 2017.

La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-330

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 5 pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-331

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le baseball mineur est en santé, que le stade est utilisé à pleine capacité, que des parties ont eu lieu dans des municipalités voisines afin de pouvoir jouer sous un éclairage puisque seul le stade offre ce service, que certains soirs, tous les 5 terrains de la ville étaient occupés dont ceux de la polyvalente qui ne peuvent être utilisés pour des parties, que lors des championnats régionaux accueillant des équipes de l'extérieur, certains matchs ont dû être déplacés à cause de la noirceur hâtive sur les terrains non éclairés,

Attendu que l'Association du Baseball Mineur de la région d'Acton (ABMRA) soumet une demande à la Ville afin d'installer de l'éclairage sur les deux terrains extérieurs au stade Léo-Asselin;

1^{ÈRE} proposition

Le conseiller Raymond Bisailon propose l'achat de lumières pour les deux terrains extérieurs au stade Léo-Asselin mais il reçoit aucun appui;

2^{ième} proposition

Le conseiller Patrice Dupont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De prendre acte de ladite demande et d'analyser les budgets.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2017-10-332

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE – ÉDITION 2017-2018.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2017-2018;

D'accorder une aide financière de 2 000 \$;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-10-333

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (RÉF. MARTIN ET SYLVAIN LEMAY).

Attendu que messieurs Martin Lemay et Sylvain Lemay demandent une modification du règlement de zonage afin que soit autorisé un projet de construction d'une résidence pour retraités autonomes et actifs de 38 unités pour la phase 1 sur le lot 4 669 841 situé dans la zone 142 à Acton Vale;

Attendu que les usages présentement autorisés dans la zone municipale 142 sont les suivants :

Habitation :

- Classe A-1 : Habitation unifamiliale

Public et institutionnel :

- Classe B : Parcs et équipement récréatifs
- Classe D : infrastructures publiques

Attendu que pour permettre ce projet, l'usage suivant devrait être ajouté à la grille des usages permis et des normes :

Habitation :

- Classe D : Habitation communautaire

Attendu qu'au chapitre 4 du plan d'urbanisme de la Ville, l'orientation concernant la densité d'occupation prévue pour ce secteur où est située la zone 142 est de faible densité, soit des habitations unifamiliales;

Attendu que parmi les objectifs d'aménagement prévus au plan d'aménagement d'ensemble en vigueur pour la zone 142, le projet doit assurer une intégration harmonieuse du futur développement avec le milieu bâti existant et maintenir une forte prépondérance d'habitations unifamiliales isolées;

Attendu qu'un projet d'habitation communautaire pour retraités autonomes et actifs incluant un ascenseur, un système de surveillance par caméra, des accès sécurisés, une salle communautaire, une salle d'exercice, un salon de coiffure ainsi qu'un bureau pour professionnels de la santé comblerait un besoin dans la municipalité puisqu'il n'y a aucun immeuble à logement offrant ce concept à Acton Vale;

Attendu que le CCU recommande au Conseil Municipal de modifier le plan d'urbanisme, d'abroger le plan d'aménagement d'ensemble de la zone 142 et d'accorder la modification du règlement de zonage demandée;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de proposer un projet de modification du règlement de zonage numéro 069-2003 pour que soit autorisée la construction d'une résidence pour personnes âgées d'une hauteur de 4 étages dans la zone municipale 142, de modifier le plan d'urbanisme et d'abroger le plan d'aménagement d'ensemble de la zone 142.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-334

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (ZONE 411).

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin d'augmenter la capacité maximale permise pour l'installation d'un réservoir de propane dans la zone 411;

Attendu que présentement les usages principaux autorisés dans cette zone sont les suivants :

Usage commercial :

- Classe E-2 : Vente en gros, transport
(Limité aux établissements de transbordement rail-route où l'entreposage de produits gaziers est autorisé)

Public et institutionnel :

- Classe C : Équipements publics
- Classe D : Infrastructures publiques

Attendu qu'à l'intérieur de cette zone, l'entreposage de propane est limité à un réservoir d'une capacité maximale de 113 562,4 litres (30 000 gallons US) ainsi qu'aux véhicules et aux équipements reliés à cet usage et à l'usage de transbordement rail-route;

Attendu qu'à l'intérieur de cette zone, le conseil municipal souhaite maintenir les usages permis tel quel et revoir la capacité du réservoir autorisé en permettant l'entreposage de propane limité à un réservoir d'une capacité maximale de 227 124,7 litres (60 000 gallons US) ainsi qu'aux véhicules et aux équipements reliés à cet usage et à l'usage de transbordement rail-route;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003, afin que soit augmenter la capacité d'entreposage d'un réservoir de propane dans la zone 411.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2017-10-335

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu :

De féliciter monsieur Denis Roy pour sa nomination « Chevalier de l'année » lors du 48^{ième} Gala Mérite qui a eu lieu le 30 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-336

FÉLICITATIONS AUX CASTORS D'ACTON VALE

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu :

De féliciter les Castors d'Acton Vale qui ont remporté dans le septième match de la série finale de la Ligue de Baseball Majeur du Québec pour devenir les champions 2017 de la LBMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-10-337

FÉLICITATIONS À MAXIME MORIN

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

De féliciter monsieur Maxime Morin, des Castors d'Acton Vale, pour sa nomination comme joueur de l'année 2017 de la série finale de la Ligue de Baseball Majeur du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

| | |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Clément Thibault | <ul style="list-style-type: none">• Nous remet une lettre concernant le manque d'entretien du jeu de pétanque au Carrefour des générations |
| Pierre Bond | <ul style="list-style-type: none">• Item 5.7 |
| André Lapierre | <ul style="list-style-type: none">• Lumière n'éclaire pas bien au coin de la route 116 et de la route MacDonald |

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes [20;22].

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date